

La fonction publique expliquée aux élèves de première

Jedi 7 avril, trois hauts fonctionnaires sont venus présenter les métiers de la fonction publique aux élèves des classes de première du lycée Honoré-Romane, dans le cadre de l'opération Égalité des chances.

L'opération Égalité des chances a été lancée par l'association des anciens élèves de l'ENA (AAEENA), rejointe par l'association des administrateurs territoriaux de France et l'association des directeurs d'hôpital. Le but : présenter les métiers de la fonction publique en insistant sur les potentialités d'une filière encore trop méconnue et réaffirmer la promesse républicaine d'égalité des chances, en nouant un lien avec des lycéens qui ne se sentent peut-être pas capables d'emprunter ces chemins.

L'opération a débuté dans les lycées de la banlieue parisienne puis étendue vers les lycées en zone rurale, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 4 au 8 avril. Cinq établissements ont été ciblés avec le rectorat de la région académique. Les intervenants ont décrit leur parcours et la variété des chemins qui mènent à la fonction publique, présenté la diversité des emplois, les avantages, les opportunités de carrière, puis ils ont répondu aux questions des élèves.

Si on le décide, « toutes les portes sont ouvertes »

Loubca Mohammad, déléguée générale de l'AAEENA, a témoigné : « Titulaire d'un BTS, j'ai travaillé quelques années avant de reprendre des études de droit et de découvrir la fonction publi-

que. À partir du moment où on le décide, toutes les portes sont ouvertes ». Christian Longuère, administrateur de l'État au ministère de l'Éducation nationale, coordinateur de l'opération pour la région PACA, a enchaîné : « Ingénieur informatique, j'ai travaillé dans le privé et dans le public en contractuel. À 32 ans, j'ai décidé de passer le concours de l'ENA. Sorti administrateur de l'État, je peux exercer n'importe quelle fonction de cadre dans la fonction publique ». Pour Aline Fouque, directrice d'hôpital et magistrate financière à la Chambre régionale des comptes Paca, « les métiers de la fonction publique ne sont pas réservés à une élite. Pour préparer les concours, il faut s'en donner les moyens. On peut commencer par un métier, puis évoluer ». La fonction publique offre un grand choix de métiers et la possibilité de passer de l'un à l'autre. De nombreuses passerelles existent entre les administrations et le fonctionnaire bénéficie du droit à la disponibilité. Il peut ainsi multiplier les expériences professionnelles avec une grande sécurité.

Aux lycéens qui l'ont interrogé sur les concours, Christian Longuère a répondu : « Dans les concours, tout le monde a ses chances. Sachez que l'oral est déterminant car ce que cherche à évaluer le jury, ce n'est pas une quantité de connaissances mais une motivation. La formation est gratuite et vous êtes rémunéré avec le statut de fonctionnaire stagiaire ». Il a ajouté que les lycéens intéressés pouvaient questionner l'AAEENA qui, au besoin, les orientera vers des associations partenaires susceptibles de leur apporter des aides concrètes pour réussir.



Christian Longuère, administrateur de l'État au ministère de l'Éducation nationale et Aline Fouque, directrice d'hôpital et magistrate financière à la Chambre régionale des comptes Paca. Photo Le DL



Jedi 7 avril, trois hauts fonctionnaires sont venus rencontrer les élèves des classes de première du lycée Honoré-Romane. Photo Le DL

TROIS ÉCOLES FORMENT LES CADRES SUPÉRIEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE

La fonction publique, c'est 5,5 millions de fonctionnaires dans 600 métiers. Elle comporte trois "corps" : la fonction publique d'État, la territoriale et l'hospitalière.

À ces trois corps correspondent trois grandes écoles pour former les cadres supérieurs :
- pour la fonction publique d'État : l'ENA, devenue INSP

(pour Institut national du service public) à Strasbourg.

- pour la fonction publique territoriale : l'INET ou Institut national des études territoriales, à Strasbourg également.

- pour la fonction publique hospitalière : l'EHESP, l'École des hautes études de santé publique, à Rennes.

Chaque école recrute par con-

cours avec de multiples voies d'accès : le concours direct, souvent préparé dans les classes "prépa" (mais ce n'est pas un passage obligé) et le concours interne, réservé aux fonctionnaires ayant au moins quatre années d'ancienneté. Un troisième concours est ouvert aux professionnels issus du secteur privé.